

Accord relatif aux listes de métiers exposés à des risques ergonomiques prévues à l'article L. 4163-2-1 du code du travail au sein de la branche des industries électriques et gazières

Préambule

La loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 instaure un nouveau dispositif de prévention de l'usure professionnelle.

Son article 17 crée un fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) auprès de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CAT-MP). Ce fonds doté d'un milliard d'euros sur cinq ans a pour mission de participer au financement des actions de prévention, de sensibilisation, de formation et de reconversion au bénéfice des salariés particulièrement exposés aux facteurs de risques dits « ergonomiques » mentionnés au 1° du I de l'article L. 4161-1 du code du travail (manutentions manuelles de charges, postures pénibles définies comme positions forcées des articulations, vibrations mécaniques). La répartition des financements est encadrée par des orientations, déterminées par la CAT-MP sur la base d'une cartographie des métiers et activités particulièrement exposés aux facteurs de risques ergonomiques établis par les branches professionnelles.

Article 1^{er} : objet de l'accord

Le présent accord a pour objet de répertorier les familles d'emplois exposant particulièrement les salariés à un ou plusieurs facteurs de risque dits « ergonomiques », évoqués dans le préambule.

Au regard des études existantes menées concernant l'exposition des salariés aux vibrations mécaniques, il n'a pas été identifié que les salariés des Industries Electriques et Gazières (IEG) sont exposés à des valeurs supérieures aux seuils prévus par l'article R 4443-2 du code du travail. Seuls les risques ergonomiques liés aux manutentions manuelles de charges et aux postures pénibles ont été identifiés.

La cartographie des emplois concernés figure en annexe du présent Accord.

A partir de cette cartographie des emplois, les employeurs de Branche des IEG pourront solliciter la CAT-MP pour participer au financement des actions de prévention, de sensibilisation, de formation et de reconversion au bénéfice des salariés particulièrement exposés à ces deux facteurs.

Article 2 : champ d'application de l'accord

Le présent accord s'applique en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, aux entreprises dont le personnel relève du Statut National du Personnel des IEG.

Le présent accord s'applique à l'ensemble des entreprises de la Branche des IEG, y compris les entreprises de moins de 50 salariés. En raison de sa nature, il ne comporte pas de stipulations spécifiques aux entreprises de moins de cinquante salariés.

L'accord s'applique à l'ensemble des salariés des entreprises ou organismes de la branche des IEG occupant des emplois exposés à un ou aux deux des facteurs de risques susmentionnés (manutentions manuelles de charges, postures pénibles).

Article 3 : durée et date d'entrée en vigueur

Le présent accord à durée indéterminée entrera en vigueur le lendemain du jour de son dépôt.

La liste des familles des emplois est susceptible d'évoluer en fonction des actions mises en œuvre par les employeurs pour réduire l'exposition des salariés et de l'apparition de nouvelles familles d'emploi exposées à ces facteurs de risque ergonomiques. Cette analyse sera réalisée à l'occasion de la revoyure triennale de l'accord Spécificité des Métiers.

Article 4 : suivi des mesures de prévention des risques professionnels

Un suivi et une analyse seront réalisés annuellement, en Commission Paritaire de Protection Sociale, concernant les actions de prévention et de sensibilisation mises en œuvre par les employeurs, et par les actions de formation et de reconversion des salariés exposés ayant fait l'objet d'un financement par le fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU).

Article 5 : révision et dénonciation

Le présent accord pourra faire l'objet d'une révision ou d'une dénonciation dans les conditions prévues par le Code du travail.

Article 6 : notification, dépôt et publicité

A l'issue de la procédure de signature, et conformément aux dispositions du Code du travail, le présent accord sera notifié aux fédérations syndicales représentatives au niveau de la branche professionnelle des Industries Electriques et Gazières.

A l'expiration d'un délai de quinze jours suivant cette notification, le présent accord, fera l'objet, à la diligence des organisations d'employeurs signataires, des formalités de publicité et de dépôt conformément aux dispositions du Code du travail.

Article 7 : Extension

Les signataires conviennent de demander l'extension de l'Accord aux ministres chargés de l'énergie et du travail, dans les conditions légales.

Fait à Paris, le 22 novembre 2023

La Présidente de l'UFE

Le Président de l'UNEmiG

Pour les représentants des Fédérations Syndicales

CFE-CGC

FCE-CFDT

FNEM-FO

ANNEXE – Liste des familles d’emplois

EMPLOIS TRANSVERSES

N°	Familles d’emplois
01V15	Emplois techniques ou non techniques et /ou d’encadrement du domaine transverse sans pénibilité ou avec pénibilité inférieure à 200 heures, sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l’astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
01AV15	Emplois techniques ou non techniques et /ou d’encadrement du domaine transverse sans pénibilité ou avec pénibilité inférieure à 200 heures, avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l’astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
03	Emplois non techniques du domaine transverse avec une pénibilité supérieure à 200 heures mais inférieure à 400 heures sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l’astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.

EMPLOIS PRODUCTION

N°	Familles d’emplois
10V15	Emplois techniques ou non techniques et /ou d’encadrement du domaine production sans pénibilité ou avec pénibilité inférieure à 200 heures, sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l’astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
10AV15	Emplois techniques ou non techniques et /ou d’encadrement du domaine production sans pénibilité ou avec pénibilité inférieure à 200 heures, avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l’astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
12	Emplois non techniques du domaine production avec une pénibilité supérieure à 200 heures mais inférieure à 400 heures sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l’astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
15	Emplois d’intervention et de surveillance dans la maintenance du thermique à flamme, des parcs de turbines à combustion, et des incinérateurs et dans l’ingénierie nucléaire, sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l’astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
15A	Emplois d’intervention et de surveillance dans la maintenance du thermique à flamme, des parcs de turbines à combustion, et des incinérateurs et dans l’ingénierie nucléaire, avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l’astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
16	Emplois d’intervention maintenance thermique diesel ou charbon en base sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l’astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
16A	Emplois d’intervention maintenance thermique diesel ou charbon en base avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l’astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
17	Emplois d’intervention maintenance multi-sites sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l’astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
18	Emplois d’intervention maintenance hydraulique - maintenance mécanique et soudage sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l’astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
18A	Emplois d’intervention maintenance hydraulique - maintenance mécanique et soudage avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l’astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.

N°	Familles d'emplois
19	Emplois d'intervention maintenance thermique à flamme, nucléaire et /ou d'exploitation des parcs de turbines à combustion et incinérateur sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
19A	Emplois d'intervention maintenance thermique à flamme, nucléaire et /ou d'exploitation des parcs de turbines à combustion et incinérateur avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
20	Emplois d'exploitation hydraulique sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
20A	Emplois d'exploitation hydraulique avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
21	Emplois d'exploitation et de maintenance installations gazières (stockage) sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
21A	Emplois d'exploitation et de maintenance installations gazières (stockage) avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
22	Emplois d'exploitation et de maintenance installations gazières (terminaux méthaniers), emplois de conduite de terminaux méthaniers hors services continus sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
23	Emplois polyvalents d'exploitation et de maintenance des parcs de turbine à combustion sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
23A	Emplois polyvalents d'exploitation et de maintenance des parcs de turbine à combustion avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
24	Emplois de préparation et exploitation hydraulique ou stockage gaz sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
24A	Emplois de préparation et exploitation hydraulique ou stockage gaz avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
25	Emplois d'encadrement d'exploitation thermique diesel, charbon ou turbines à combustion en base sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
25A	Emplois d'encadrement d'exploitation thermique diesel, charbon ou turbines à combustion en base avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
26	Emplois d'encadrement, intervention maintenance, production thermique diesel en base sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
26A	Emplois d'encadrement, intervention maintenance, production thermique diesel en base avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
27	Emplois de mesures et d'essais sur les installations hydrauliques sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
28	Emplois de contrôle électrique sur les groupes de production hydraulique sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
29	Emplois d'intervention maintenance hydraulique dans le domaine informatique industrielle contrôle commande sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.

N°	Familles d'emplois
30	Emplois d'intervention maintenance sur terminaux méthaniers sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
31	Emplois d'intervention manutention charbonnet / ou résidus de combustion sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
31A	Emplois d'intervention manutention charbonnet / ou résidus de combustion avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
32	Emplois de maintenance et forage sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
33	Emplois de surveillance et intervention maintenance thermique à flamme, nucléaire, ingénierie, hydraulique, réseaux de chaleur, installations gazières (hors réseaux), incinérateur et thermique diesel sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
33A	Emplois de surveillance et intervention maintenance thermique à flamme, nucléaire, ingénierie, hydraulique, réseaux de chaleur, installations gazières (hors réseaux), incinérateur et thermique diesel avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
34	Emplois de préparation, interventions maintenance, ingénierie thermique à flamme, nucléaire, hydraulique, réseaux de chaleur, thermique diesel et incinération sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
34A	Emplois de préparation, interventions maintenance, ingénierie thermique à flamme, nucléaire, hydraulique, réseaux de chaleur, thermique diesel et incinération avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
35	Emplois de préparation d'interventions maintenance thermique diesel en base sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
35A	Emplois de préparation d'interventions maintenance thermique diesel en base avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
36	Emplois de préparation maintenance thermique multisites sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
37	Emplois de support aux interventions puits de stockage gaz sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
37A	Emplois de support aux interventions puits de stockage gaz avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
38	Emplois de conduite des exploitations de production hors quart sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
38A	Emplois de conduite des exploitations de production hors quart avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
39	Emplois polyvalents de conduite, d'exploitation, d'intervention maintenance et de surveillance des installations thermique diesel et emplois polyvalents sur turbines à combustion en base sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.

N°	Familles d'emplois
39A	Emplois polyvalents de conduite d'exploitation, d'intervention maintenance et de surveillance des installations thermique diesel et emplois polyvalents sur turbines à combustion en base avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
40	Emplois de télécommunication d'exploitation et maintenance simulateur de conduite d'ouvrages sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
40A	Emplois de télécommunication d'exploitation et maintenance simulateur de conduite d'ouvrages avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
41	Emplois logistique d'appui à la production thermique ou incinération et/ou à la recherche et développement sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
41A	Emplois logistique d'appui à la production thermique ou incinération et / ou à la recherche et développement avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
42	Emplois d'entraînement dans le cadre de la force d'action rapide du nucléaire, sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
43	Emplois d'entraînement et de préparation dans le cadre de la force d'action rapide du nucléaire, sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
44	Emplois d'entraînement d'intervention et de surveillance ou de conduite nucléaire en quart dans le cadre de la force d'action rapide du nucléaire, sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.

EMPLOIS RESEAUX ELECTRICITE-GAZ-CHALEUR

N°	Familles d'emplois
50V15	Emplois techniques ou non techniques et /ou d'encadrement du domaine réseaux sans pénibilité ou avec pénibilité inférieure à 200 heures, sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
50AV15	Emplois techniques ou non techniques et /ou d'encadrement du domaine réseaux sans pénibilité ou avec pénibilité inférieure à 200 heures, avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
52	Emplois non techniques du domaine réseaux avec une pénibilité supérieure à 200 heures mais inférieure à 400 heures sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
55	Emploi de relève de compteurs de distribution sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
55A	Emploi de relève de compteurs de distribution avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
56	Emploi de technique clientèle sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
56A	Emplois de technique clientèle avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.

N°	Familles d'emplois
57	Emplois techniques polyvalents réseaux de distribution et clientèle sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
57A	Emplois techniques polyvalents réseaux de distribution et clientèle avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
58	Emplois polyvalents de technique réseaux de distribution, technique clientèle et logistique sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
58A	Emplois polyvalents de technique réseaux de distribution, technique clientèle et logistique avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
59	Emplois d'exploitation et maintenance réseaux sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
59A	Emplois d'exploitation et maintenance réseaux, avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
60	Emplois de maintenance spécialisée et interventions sur réseaux hors encadrement, sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
60A	Emplois de maintenance spécialisée et interventions sur réseaux hors encadrement avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
61	Emplois de technique réseaux hors encadrement sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
61A	Emplois de technique réseaux hors encadrement avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
62	Emplois de contrôle et de supervision de construction et de maintenance adaptative d'ouvrages du réseau de transport et compression gaz sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
63	Emplois d'encadrement exploitation réseau électricité avec manœuvres sous tension, sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
63A	Emplois d'encadrement exploitation réseau électricité avec manœuvres sous tension, avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
64	Emplois d'encadrement exploitation réseau gaz et réseau de chaleur sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
64A	Emplois d'encadrement exploitation réseau gaz et réseau de chaleur avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
65	Emplois d'encadrement exploitation réseau de transport et / ou de distribution électricité sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
65A	Emplois d'encadrement exploitation réseau de transport et / ou de distribution électricité avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
66	Emplois techniques et encadrement opérationnel de chantier (courants forts et distribution gaz) sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.

N°	Familles d'emplois
66A	Emplois techniques et encadrement opérationnel de chantier (courants forts et distribution gaz) avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
67	Emplois de chargé d'affaires de distributions sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
68	Emplois de comptage et de métrologie distribution électrique sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
68A	Emplois de comptage et de métrologie distribution électrique avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
69	Emplois techniques de comptage, mesurage et métrologie intervenant dans des galeries sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
69A	Emplois techniques de comptage, mesurage et métrologie intervenant dans des galeries avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
70	Emplois d'encadrement maintenance câbles souterrain HTB sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
71	Emplois de maintenance équipement dispatching de conduite des réseaux HTB sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
71A	Emplois de maintenance équipement dispatching de conduite des réseaux HTB avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
72	Emplois de maintenance courants faibles, et comptages, télécommunications, automatismes et/ou essais sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
72A	Emplois de maintenance courants faibles, comptages, télécommunications, automatismes et/ou essais avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
73	Emplois de maintenance spécialisée et interventions sur réseau distribution gaz, sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
73A	Emplois de maintenance spécialisée et interventions sur réseau distribution gaz avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
74	Emplois de techniciens de conduite, de maintenance et de contrôle des sous stations réseaux de chaleur sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
74A	Emplois de techniciens de conduite, de maintenance et de contrôle des sous stations réseaux de chaleur avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
75	Emplois de conduite exploitation maintenance des installations de production de chaleur sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
77	Emplois d'exploitation et de maintenance installations gazières (réseau de transport / compression en ligne) sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.

N°	Familles d'emplois
77A	Emplois d'exploitation et de maintenance installations gazières (réseau de transport / compression en ligne) avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
78	Emplois d'intervention de maintenance sur le réseau de transport gaz sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
78A	Emplois d'intervention de maintenance sur le réseau de transport gaz avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
79	Emplois d'encadrement intervention de maintenance sur le réseau de transport gaz sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
79A	Emplois d'encadrement intervention de maintenance sur le réseau de transport gaz avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%

EMPLOIS RECHERCHE-ESSAIS

N°	Familles d'emplois
91	Emplois de techniciens de recherche ou essais avec mesures sur sites multiples sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
91A	Emplois de techniciens de recherche ou essais avec mesures sur sites multiples avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
92	Emplois de techniciens, appui exploitation multi-sites matériaux et structure sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
93	Emplois d'ingénierie et réalisation d'essais et recherche sur sites multiples sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
94	Emplois d'ingénierie nucléaire de réalisation, maintien et structure sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.

EMPLOIS LOGISTIQUES

N°	Familles d'emplois
100	Emplois logistiques avec pénibilité, sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
100A	Emplois logistiques avec pénibilité, avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
101	Emplois d'exploitation logistique sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
102	Emplois de préparation de convois exceptionnels transports lourds sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
102A	Emplois de préparation de convois exceptionnels transports lourds avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
103	Emplois de réalisation de convois exceptionnels sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
103A	Emploi de réalisation de convois exceptionnels avec sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
104	Emplois de mécanique automobile et engins sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.
105	Emplois de gestion et mécanique automobile et engins sans sollicitations et/ou sorties de nuit dans le cadre de l'astreinte satisfaisant aux critères ouvrant droit au forfait de 20%.